

7AIRELLES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 753.182 euros
Siège social : 91, rue Jean Chossegros, 69270 Couzon au Mont-d'or
834 790 792 RCS LYON
R.C.S. Lyon
La « Société »

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2026
--

AFFECTATION VOTEE DU RESULTAT

XXXX

« **TROISIEME RESOLUTION.** - . L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice net de 913 434,22 euros sur l'exercice, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Président et décide et d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au poste « Autres Réserves ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents clos respectivement les 31 décembre 2022, 2023 et 2024 :

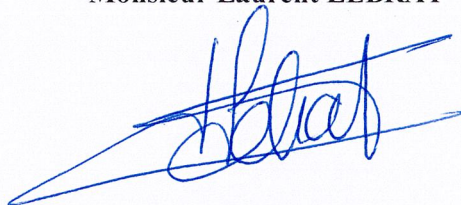
AU TITRE EXERCICE	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2024
DIVIDENDES PAR ACTION	0,45 €	0,53 €	0,67 €
TOTAL DIVIDENDES	338.931,90 €	399.186,46 €	504.631,94 €

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 158 3-2° à 4° du Code général des impôts, les dividendes par actions ci-dessus rappelés sont intégralement éligibles à l'abattement de 40 % sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

XXXX

Certifié conforme à l'original par le Président

Monsieur Laurent LEBRAT



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	11 999 609		11 999 609	11 999 609	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations	1 767 747		1 767 747	1 359 814	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	Total de l'actif immobilisé (III)	13 767 356		13 767 356	13 359 423
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	341 056		341 056	326 457
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
Disponibilités	36 785		36 785	68 894	
	Total de l'actif circulant (IV)	377 841		377 841	395 351
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	14 145 197		14 145 197	13 754 774
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 767 747	1 359 814
(2) dont créances à moins d'un an				2 108 803	1 686 271

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 753 182)	753 182	753 182
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	75 318	75 318
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 033 885	10 221 421
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	913 434	1 317 096
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	12 775 820	12 367 018
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE	Total des autres fonds propres		
DETTE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE	Total des provisions		
	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		37 852
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 014 907	1 342 054
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
DETTE	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 030	7 850
	Dettes fiscales et sociales	343 440	
DETTE	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTE	Autres dettes		
DETTE	Produits constatés d'avance		
DETTE	Total des dettes (1)	1 369 377	1 387 756
DETTE	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
DETTE	TOTAL PASSIF	14 145 197	13 754 774
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		913 434,22	1 317 096,22
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 369 377	1 387 756
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits					
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			22 427	7 816
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation			22 428	7 816	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(22 428)	(7 816)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat ^{2/2}

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(22 428)	(7 816)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		891 792	1 305 374
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		69 814	52 395
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Total des produits financiers			961 606	1 357 769
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		15 104	24 600
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			15 104	24 600
RESULTAT FINANCIER			946 502	1 333 169
RESULTAT COURANT avant impôts			924 074	1 325 353
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			10 640	8 257
Total des produits			961 606	1 357 769
Total des charges			48 172	40 673
RESULTAT DE L'EXERCICE			913 434	1 317 096
(2) dont produits concernant les entités liées			69 814	51 854
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 145 197** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **961 606** euros et un total **charges** de **48 172** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **913 434** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le changement de plan comptable (réglementation ANCC 2022-06) a été réalisé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2019, la société SAS 7 AIRELLES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 7 AIRELLES, 91 Rue Jean Chossegros 69270 COUZON-AU-MONT-D'OR. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Présentation de la colonne comparative (exercice n-1)

La nouvelle norme ANC n°2022-06 impose des reclassements et des regroupements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ci-joint le comparatif des comptes de l'année précédente, entre ceux déposés et ceux retraités des nouvelles normes comptables. (Page suivante)

Incidence sur le bilan actif

		31/12/2024	31/12/2024
		Déposé	Retraité
ACTIF IMMOBILISE	Droit au bail en immo. incorpo. et regroupement des immobilisation incorporelles en cours avec les avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais de développement		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques ...		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes		
	La ligne charges constatées d'avances est remonté en créances		
	CREANCES (2)		
	Créances clients et comptes rattachés		
	Autres créances	326 457	326 457
	Charges constatées d'avance		
	Capital souscrit appelé, non versé		
	Séparation des valeurs de placement (actions propres et autres titres) et création des instruments financ. à terme et jetons détenus		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	Actions propres		
	Autres titres		
	Instruments financ. à terme et jetons détenus		
	Charges constatées d'avance (Comptes de régularisation)		

Incidence sur le compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2024
		Déposé	Retraité
Montant net du Chiffre d'affaires			
La quote part des subventions d'investissement, les produits de cession d'actif, la valeur nette comptable et les pénalités & amendes remontent en exploitation.			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits			
Total des Produits d'exploitations			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		7 816	7 816
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions			
Valeurs comptable des immobilisations incorp. et Corp. cédées			
Autres charges			
Total des charges d'exploitations		7 816	7 816
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 816)	(7 816)
Les produits de cession d'immobilisations financières remonte en résultat financier			
RESULTAT FINANCIER		1 333 169	1 333 169
RESULTAT COURANT avant impôts		1 325 353	1 325 353
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation		8 257	8 257
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 317 096	1 317 096

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	11 999 609					11 999 609
	Créances rattachées à des participations	1 359 814		786 935		379 002	1 767 747
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 359 423		786 935		379 002	13 767 356
TOTAL		13 359 423		786 935		379 002	13 767 356

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 767 747	1 767 747	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	341 056	341 056	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		2 108 803	2 108 803	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 014 907	1 014 907		
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 030	11 030		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	343 440	343 440		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 369 377	1 369 377		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		37 797			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		69 814
Créances rattachées à des participations		69 814
INTERETS COURUS SA LEGRAND	69 814	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		8 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 030
FRS FACTURES NON PARVENUES	8 030	

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		753 182,00	1,0000	753 182,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		753 182,00	1,0000	753 182,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements INTERETS CREDIT-VEDEUR RESTANT A PAYER		14 999	
		14 999	
Total des engagements financiers (1)		14 999	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Filiales et participations

1 1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
S.A. ETABLISSEMENTS R.LEGRAND	15 377 906	99,99	11 999 609	11 999 609	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	15 377 906	99,99	11 999 609	11 999 609	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	15 377 906	99,99	11 999 609	11 999 609	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
S.A. ETABLISSEMENTS R.LEGRAND		29 203 405	2 330 376	891 792	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		29 203 405	2 330 376	891 792	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		29 203 405	2 330 376	891 792	

7AIRELLES

*SAS au capital de 760 044 €
91 rue Jean Chossegros
69270 COUZON AU MONT D'OR*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société 7AIRELLES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 7AIRELLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 7AIRELLES à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel 912 applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan s'établit à 11 999 609 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux

Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L 'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Caluire,

Le Commissaire aux comptes

NUMANS AUDIT

Remy LAREPE
larepe

ANNEXE :
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025				31/12/2024
Brut				Net
Amort. et Dépréc.				Net
Net				
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Frais d'établissement (II)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations tech.,mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)			
ACTIF CIRCULANT	Participations	11 999 609	11 999 609	11 999 609
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Créances rattachées à des participations	1 767 747	1 767 747	1 359 814
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total de l'actif immobilisé (III)	13 767 356	13 767 356	13 359 423
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (2)			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	341 056	341 056	326 457
	Charges constatées d'avance			
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	36 785	36 785	68 894
	Total de l'actif circulant (IV)	377 841	377 841	395 351
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation			
	Actif (VII)			
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	14 145 197	14 145 197	13 754 774
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		1 767 747		1 359 814
(2) dont créances à moins d'un an		2 108 803		1 686 271

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 753 182)	753 182	753 182
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	75 318	75 318
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 033 885	10 221 421
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	913 434	1 317 096
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	12 775 820	12 367 018
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE	Total des autres fonds propres		
DETTE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE	Total des provisions		
	DETTE FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		37 852
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 014 907	1 342 054
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
DETTE	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 030	7 850
	Dettes fiscales et sociales	343 440	
DETTE	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTE	Autres dettes		
DETTE	Produits constatés d'avance		
DETTE	Total des dettes (1)	1 369 377	1 387 756
DETTE	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
DETTE	TOTAL PASSIF	14 145 197	13 754 774
DETTE	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	913 434,22	1 317 096,22
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 369 377	1 387 756
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			22 427	7 816
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation				22 428	7 816
RESULTAT D'EXPLOITATION				(22 428)	(7 816)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(22 428)	(7 816)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	891 792	1 305 374
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	69 814	52 395
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		961 606	1 357 769
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	15 104	24 600
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		15 104	24 600
RESULTAT FINANCIER		946 502	1 333 169
RESULTAT COURANT avant impôts		924 074	1 325 353
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		10 640	8 257
Total des produits		961 606	1 357 769
Total des charges		48 172	40 673
RESULTAT DE L'EXERCICE		913 434	1 317 096
(2) dont produits concernant les entités liées		69 814	51 854
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 145 197** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **961 606** euros et un total **charges** de **48 172** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **913 434** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le changement de plan comptable (réglementation ANCC 2022-06) a été réalisé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2019, la société SAS 7 AIRELLES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 7 AIRELLES, 91 Rue Jean Chossegros 69270 COUZON-AU-MONT-D'OR. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Présentation de la colonne comparative (exercice n-1)

La nouvelle norme ANC n°2022-06 impose des reclassements et des regroupements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ci-joint le comparatif des comptes de l'année précédente, entre ceux déposés et ceux retraités des nouvelles normes comptables. (Page suivante)

Incidence sur le bilan actif

		31/12/2024	31/12/2024
		Déposé	Retraité
ACTIF IMMOBILISE	Droit au bail en immo. incorpo. et regroupement des immobilisation incorporelles en cours avec les avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais de développement		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques ...		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes		
	La ligne charges constatées d'avances est remonté en créances		
	CREANCES (2)		
	Créances clients et comptes rattachés		
	Autres créances	326 457	326 457
	Charges constatées d'avance		
	Capital souscrit appelé, non versé		
	Séparation des valeurs de placement (actions propres et autres titres) et création des instruments financ. à terme et jetons détenus		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	Actions propres		
	Autres titres		
	Instruments financ. à terme et jetons détenus		
	Charges constatées d'avance (Comptes de régularisation)		

Incidence sur le compte de résultat

		31/12/2024	31/12/2024
		Déposé	Retraité
Montant net du Chiffre d'affaires			
La quote part des subventions d'investissement, les produits de cession d'actif, la valeur nette comptable et les pénalités & amendes remontent en exploitation.			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits			
Total des Produits d'exploitations			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		7 816	7 816
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions			
Valeurs comptable des immobilisations incorp. et Corp. cédées			
Autres charges			
Total des charges d'exploitations		7 816	7 816
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 816)	(7 816)
Les produits de cession d'immobilisations financières remonte en résultat financier			
RESULTAT FINANCIER		1 333 169	1 333 169
RESULTAT COURANT avant impôts		1 325 353	1 325 353
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation			
Impôt sur les bénéfices		8 257	8 257
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 317 096	1 317 096

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	11 999 609					11 999 609
	Créances rattachées à des participations	1 359 814		786 935		379 002	1 767 747
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 359 423		786 935		379 002	13 767 356
TOTAL		13 359 423		786 935		379 002	13 767 356

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 767 747	1 767 747	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	341 056	341 056	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		2 108 803	2 108 803	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 014 907	1 014 907		
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 030	11 030		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	343 440	343 440		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 369 377	1 369 377		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		37 797			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		69 814
Créances rattachées à des participations		69 814
INTERETS COURUS SA LEGRAND	69 814	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		8 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 030
FRS FACTURES NON PARVENUES	8 030	

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		753 182,00	1,0000	753 182,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		753 182,00	1,0000	753 182,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements INTERETS CREDIT-VEDEUR RESTANT A PAYER		14 999	
		14 999	
Total des engagements financiers (1)		14 999	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Filiales et participations

1 1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
S.A. ETABLISSEMENTS R.LEGRAND	15 377 906	99,99	11 999 609	11 999 609	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	15 377 906	99,99	11 999 609	11 999 609	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	15 377 906	99,99	11 999 609	11 999 609	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
S.A. ETABLISSEMENTS R.LEGRAND		29 203 405	2 330 376	891 792	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		29 203 405	2 330 376	891 792	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		29 203 405	2 330 376	891 792	